

AVIS DE COURSE
CRITERIUM NATIONAL CAP'23
Yacht Club de Trébeurden
Du 18 au 21 mai 2023
à Trébeurden
Grade 5A

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.3 - les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) catégorie 3 quand elles s'appliquent.
- 1.4 - les règlements fédéraux
- 1.5 - [Les Règles de Jauge et de construction de la série Cap Corse](#)

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard avant le début de la confirmation des inscriptions mercredi 16 mai 2023.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
<https://yachtclub-trebeurden.com/manifestation/criterium-cap-corse>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
<https://yachtclub-trebeurden.com/manifestation/criterium-cap-corse>
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- L'épreuve est ouverte à
- 4.1 - tous les bateaux **Cap Corse** en règle avec leur autorité nationale.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- avoir acquitté la cotisation à l'AP Cap Corse

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à à l'As Cap Corse jusqu'au 17 mai 2023.

Au Trésorier de l'As Cap Corse : Dr Alain CHEBATH - 7, place Princesse Palatine - 92600 Asnières (voir fiche d'inscription)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 17 mai 2023
Cap Corse	120 € par bateau

Sont inclus : un pot d'accueil du jeudi, le pot de remise des prix samedi

L'inscription **inclus également** les grutages A/R des bateaux et une place dans le port pour les trois jours de régates du 18 au 20 mai (les jours supplémentaires sont à la charge de chacun). Possibilité de grutage à partir du dimanche 14 mai. Sortie prévue le samedi 20 mai. Possibilité de mise à l'eau à la cale.

5.2 **Autres frais : sur réservation, paniers repas pour les équipages : 8€ par personne, à commander la veille au plus tard.**

Le dîner des équipages samedi : 30€ par personne, inscriptions avant le 15 mai 2023
Par mail au yacht club de Trébeurden

Règlement à YCT lors de la confirmation des inscriptions.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Mercredi 17 mai 2023	16h00	18h30

7.2 Mise à l'eau **Sur inscription**

Grutage	Date et Horaires
Mise à l'eau	Dimanche 14 mai de 10 h à 12 heures : Manutentions de mises à l'eau (10 voiliers Cap Corse) Mercredi 17 mai de 13 h 30 à 16 heures : Manutentions de mises à l'eau (10 voiliers Cap Corse) demande au port
Sortie de l'eau	Samedi 20 de 15h30 à 17h30 Manutentions de mises à terre (20 voiliers Cap Corse)

Possibilité de mise à l'eau à la cale nord par vos propres moyens.

7.3 Jours de courses :

Briefings	Date et Horaires
briefing coureurs	le jeudi 18 mai à 9h00
briefing coureurs	le vendredi 19 mai à 9h00
briefing coureurs	le samedi 20 mai à 9h00

Programme : 1^{er} signal d'avertissement et courses à suivre :

Date	Horaires	Fermeture port à	Ouverture port à
Jeudi 18 mai 2023	11h00 : 1er signal d'avertissement et courses à suivre	10h06	14h49
Vendredi 19 mai 2023	10h30 : 1er signal d'avertissement et courses à suivre	10h47	15h29
Samedi 20 mai 2023	10h30 : 1er signal d'avertissement et courses à suivre	11h26	16h05

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course

9 LIEU

9.1 L'Annexe à l'AC N°1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

9.2 L'Annexe à l'AC N°2 indique l'emplacement des zones de course

10 LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtier et construits

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes *Cap Corse*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 Système de classement à Minima

12.2 deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

12.3 a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

c) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par <description>.

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

16 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en

mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 17.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Les prix seront distribués

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Bernard HAILLOUY ou Michel GUILLEMAIN

Yacht Club de Trébeurden

Maison de la mer

22560 TREBEURDEN

b.haillouy@wanadoo.fr

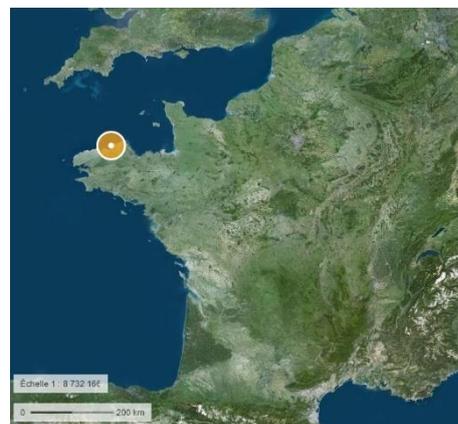
michel.guillemain@wanadoo.fr

<https://yachtclub-trebeurden.com/manifestation/criterium-cap-corse>

ANNEXE N°1 : Lieu de l'épreuve

Yacht Club de Trébeurden
 Maison de la mer
 22560 TREBEURDEN
b.haillouy@wanadoo.fr
michel.guillemain@wanadoo.fr

<https://yachtclub-trebeurden.com/manifestation/criterium-cap-corse>



PORT DE PLAISANCE DE TRÉBEURDEN HORAIRES SEUIL MOBILE

MAI MAY		MATIN MORNING				APRES-MIDI AFTERNOON					Date	
2023	Coeff	PM HT	BM LT	OUV OPEN	FERM SHUT	Coeff	PM HT	BM LT	OUV OPEN	FERM SHUT		
ven	12	51	12.05	05.58	08.05	16.52	49		18.30	20.17	05.25	le 13
sam	13	49	00.38	07.18	09.20	18.23		13.34	19.56	21.40	06.46	le 14
dim	14	52	02.07	08.44	10.49	19.30	56	14.59	21.17	23.12	07.48	le 15
lun	15	61	03.24	09.57	12.08	20.20	66	16.05	22.24			
mar	16	72	04.25	10.56	00.31	08.38	76	16.59	23.19	13.12	21.05	
mer	17	81	05.17	11.46	01.32	09.24	84	17.45		14.04	21.47	
jeu	18	87	06.03	00.05	02.23	10.06	88	18.27	12.31	14.49	22.27	
ven	19	89	06.45	00.53	03.08	10.47	89	19.05	13.12	15.29	23.07	
sam	20	88	07.25	01.32	03.49	11.26	87	19.42	13.49	16.05	23.45	
dim	21	85	08.02	02.09	04.26	12.05	82	20.16	14.25	16.38	00.24	le 22
lun	22	78	08.39	02.44	05.00	12.45	75	20.51	14.59	17.08	01.03	le 23

